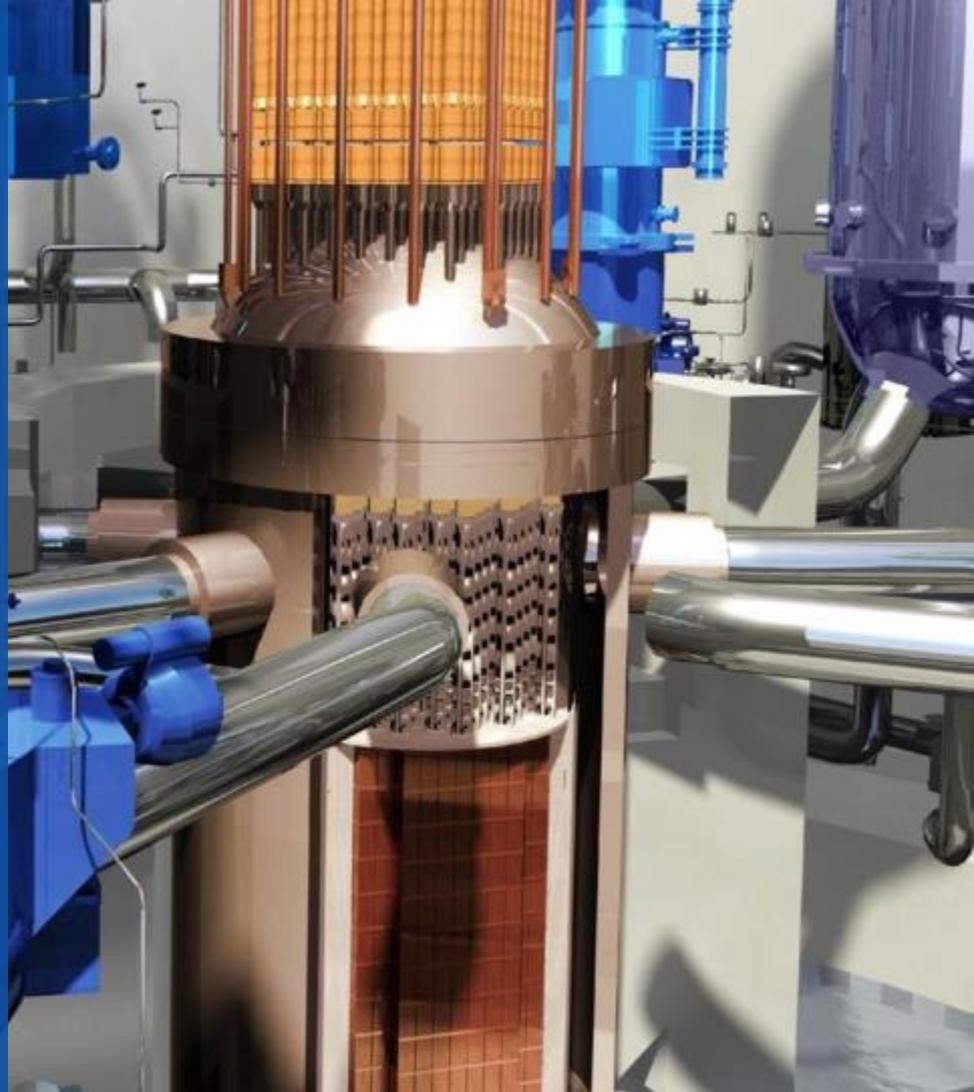


framatome

Mise en œuvre de mesures de lutte contre la fraude et la contrefaçon

Présentation à destination des fournisseurs

Version mai 2021



SOMMAIRE

- 01 . Contexte, enjeux, conséquences
- 02 . Ce que Framatome attend des fournisseurs
- 03 . Les actions de Framatome chez les fournisseurs
- 04 . Des exemples

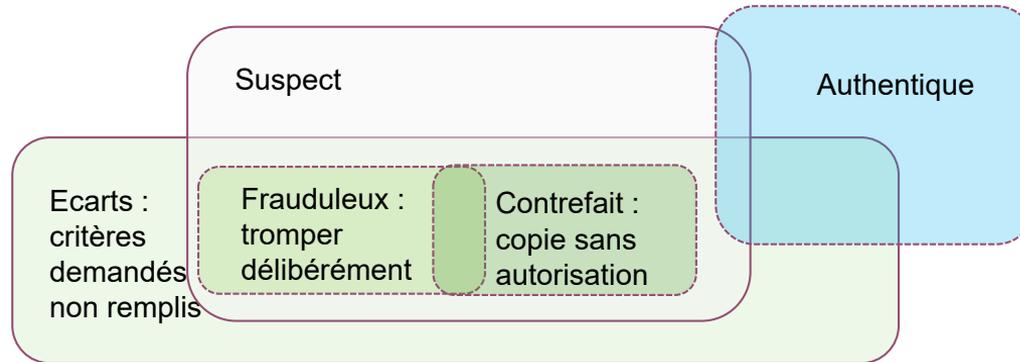
1 . Contexte, enjeux, conséquences

Contexte et enjeu

- Historique :
 - Inquiétude apparue à la fin des années 80 : composants anciens vendus comme neufs
 - 2012 : événement significatif en Corée du Sud : matériel frauduleux installé sur deux unités nucléaires
- Pourquoi les fraudes sont en augmentation ?
 - Pour gagner plus financièrement
 - Pour répondre aux besoins du marché
- Problème récent qui s'inscrit dans la culture de sûreté de l'industrie nucléaire (voir [IAEA-TECDOC-1169 et NP-T-3.26](#))

Définitions de CFSI^[1] : articles^[2] contrefaits, frauduleux et suspects

- **Article contrefait** : article **fabriqué**, rénové ou altéré **illégalement dans l'intention d'imiter un produit authentique sans autorisation**
- **Article frauduleux** : article **falsifié avec action intentionnelle de fausser ou de tromper**. Cela comprend notamment les produits mal identifiés avec des certificats falsifiés ou incorrects.
- **Article suspect** : produit pour lequel il y a **un soupçon ou un doute** sur l'authenticité



- **Article non conforme** (au sens "écart") : article **contrevenant** - en partie ou en totalité - **aux exigences demandées** et fourni par des industriels légitimes sans l'intention de tromper.

^[1] CFSI : Counterfeit, Fraudulent and Suspect Item

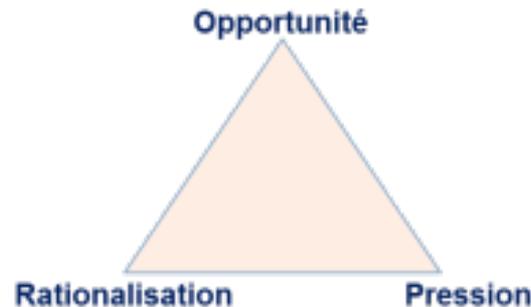
^[2] Matières premières, composants, pièces ou services

Quelles motivations entraînent des entreprises à frauder ?

Quelle que soit sa nature, **une fraude est toujours intentionnelle**

et peut s'expliquer selon les 3 motivations suivantes pour le fraudeur ou l'entreprise :

- **Opportunité** : utilisation des lacunes du système, par exemple inefficacité ou absence de contrôle
- **Rationalisation** : justification morale qui permette d'accepter son acte : survie de l'entreprise, maintien de son poste, « arrogance » technique
- **Pression** : difficultés auxquelles les acteurs sont confrontés : délais, coût, complexité technique..



Le triangle représente la motivation du fraudeur (entreprise, individu).

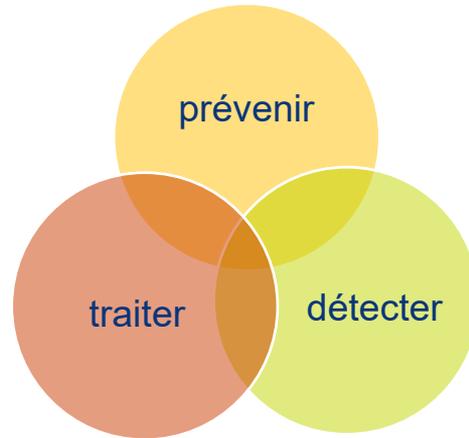
Le cumul de ces conditions constitue un facteur important de risque de rencontrer des pratiques de CFSI

Quelles peuvent être les conséquences ?

- Impact sur la **sûreté nucléaire et la sécurité physique**, lié à la défaillance d'un matériel
- Coût financier direct : coût des investigations pour démontrer la conformité des produits ou pour assurer leur remplacement
- Coût financier indirect : image de marque dégradée, réputation (interne et externe) entachée et perte de commandes ou de marché
- Les sanctions pénales pour l'entreprise et pour les personnes physiques personnellement impliquées (contrefaçon, faux et usage, tromperie, tromperie aggravée, mise en danger de la vie d'autrui, etc.)

Pourquoi rendre compte d'un potentiel écart ?

- Gagner en efficacité opérationnelle
- Gagner en sécurité et en sûreté
- Générer une communication positive interne et externe
- Avoir un comportement Ethique et solidaire : Des pratiques contraires à l'éthique favorisent les risques d'écart.



2 . Ce que Framatome attend des fournisseurs

Des barrières aux actes CFSI

- La culture sûreté nucléaire, qui est basée sur la qualité de la conception, mais aussi sur :
 - L'aspect organisationnel : des processus clairs, des standards, des responsabilités définies
 - L'aspect humain : conscience de l'importance de la sûreté, compétence du personnel, compréhension par les individus des tâches à accomplir
 - L'attitude interrogative et vigilance
 - Une démarche rigoureuse et prudente

- Le rôle clef du management, en maintenant un bon niveau de dialogue, en créant les conditions d'une communication transparente, en acceptant le droit à l'erreur, en favorisant la remontée des évènements

- Un travail sur les capacités industrielles, dans le but de réduire les taux de rebuts

La déclinaison de ces barrières

- Mise en place des mesures nécessaires pour la prévention et la détection des cas de CFSI au sein de vos activités, et chez vos fournisseurs
 1. Sensibilisation de l'ensemble du personnel sur le risque de fraude ou contrefaçon, et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre,
 2. Indépendance, par rapport aux opérations, du personnel en charge de l'AQ et du contrôle qualité,
 3. Mise en place de méthodes de détection des cas de CFSI (interne, Supply Chain)
 4. Possibilité pour chaque employé, sans divulguer son identité, d'alerter sur un écart ou une anomalie, ou des pratiques CFSI pouvant impacter la conformité vis-à-vis des exigences ou la sûreté :
 - Un représentant désigné du fournisseur
 - Framatome, en direct ou via sa plateforme d'alerte (<https://www.bkmssystem.com/bkwebanon/report/clientInfo?cin=5edf6&language=fre%20>).

Pour les fournitures à destination de la France, il existe également une possibilité de signalement à l'ASN via son site internet, pour l'ensemble de votre personnel et de vos fournisseurs.

« Le droit d'alerte : signaler, traiter, protéger » : les apports de la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016

La déclinaison de ces barrières

- Mesures complémentaires :

5. Approvisionner en composants auprès du fabricant d'origine ou distributeur agréé du bien concerné, pour les fournisseurs d'équipements.

6. Autoriser Framatome à procéder à des inspections, contrôles et audits programmés ou inopinés (chaque industriel devant pour cela assurer l'accès à ses installations industrielles, aux ateliers, à la documentation associée aux commandes, aux logiciels et données machine),

7. Autoriser Framatome à demander aux fournisseurs de rang 2 ou plus les procès-verbaux d'origine, et accepter que ces derniers les transmettent directement à Framatome,

8. Informer Framatome dès connaissance de cas de fraude, de pratique suspecte ou de contrefaçon ayant lieu dans ses propres activités ou dans sa chaîne de sous-traitance,

9. Analyser, le cas échéant, l'étendue d'une telle pratique (durée, volume, etc.), leurs causes et la mise en place de toutes les actions correctives nécessaires afin d'éviter qu'elles ne se reproduisent.

3 . Les actions de Framatome chez les fournisseurs

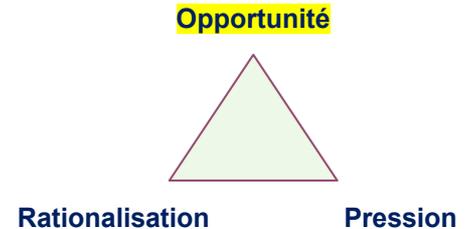
Les moyens de Framatome pour la détection

- Suivi opérationnel :
 - Examens documentaires renforcés
 - Surveillance Produits et Systèmes
 - Surveillance inopinée
 - Contrôles croisés documentaires
 - Contrôles contradictoires (UT, ..)
 - Dépouillement des essais mécaniques
 - ...
- Reprise dans la QN200 de l'évolution du code RCCM (2018) :
 - **paragraphe « Maîtrise des Enregistrements » A5230**

Les dispositions doivent être prises par l'émetteur du procès-verbal afin d'assurer la lisibilité de la reproduction du document original par scan ou photocopie

Toute information rayée dans un procès-verbal avant son émission doit faire l'objet d'une authentification (date, nom, visa)

Si une correction ou un ajout d'éléments doit être apporté sur un procès-verbal déjà émis, celui-ci doit être réémis ou révisé par la même entité que le document d'origine et avec les mêmes modalités d'établissement, de contrôle et d'approbation que le document d'origine. Un procès-verbal modifié doit identifier celui qu'il remplace.



4 . Des exemples

Des exemples de fraude

Résultat du premier essai

ESSAIS DE TRACTION TENSILE TESTS ZUGVERSUCH							
EPROUVETTES TESTS SPECIMENS PROBESTAB			TEMPE	E 0.2(YS. 0.2)		R (U-T-S)	
REP NR	TYPE FORM	SENS PRELEVEMENT ORIENTATION PROBNELAGE	RATURE °C TEMP.	IMPOSEE REQUIRED SOLL MPa	RESULTATS RESULTS ERMITTELT MPa	I R S	R E
Z5818							
TCA3D	10 x 50	Circonférentiel	Amb.	≥ 450	475	620 /795	615
		(Longitudinal)					

Essais supplémentaires

ESSAIS DE TRACTION TENSILE TESTS ZUGVERSUCH							
EPROUVETTES TESTS SPECIMENS PROBESTAB			TEMPE	E 0.2(YS. 0.2)		R (U-T-S)	
REP NR	TYPE FORM	SENS PRELEVEMENT ORIENTATION PROBNELAGE	RATURE °C TEMP.	IMPOSEE REQUIRED SOLL MPa	RESULTATS RESULTS ERMITTELT MPa	I R S	R E
Z5818							
TCA3D	10 x 50	Circonférentiel	Amb.	≥ 450	475	620 /795	615
TCA3D-1		(Longitudinal)			487		637
TCA3D-2					464		610

Document final

ESSAIS DE TRACTION TENSILE TESTS ZUGVERSUCH							
EPROUVETTES TESTS SPECIMENS PROBESTAB			TEMPE	E 0.2(YS. 0.2)		R (U-T-S)	
REP NR	TYPE FORM	SENS PRELEVEMENT ORIENTATION PROBNELAGE	RATURE °C TEMP.	IMPOSEE REQUIRED SOLL MPa	RESULTATS RESULTS ERMITTELT MPa	I R S	R E
Z5818							
TCA3D	10 x 50	Circonférentiel	Amb.	≥ 450	475	620 /795	625
		(Longitudinal)					

- **Modification intentionnelle d'un enregistrement qualité ou d'un PV**, qui ne reflète plus la réalité du produit.
- **Duplication d'un enregistrement de contrôle ou d'essai** existant, pour utilisation sur un autre produit non vérifié, alors que cette étape est obligatoire
- **Utilisation/usurpation abusive de la signature** d'une personne habilitée à faire une opération, par une personne non habilitée
- **Non déclaration intentionnelle d'un produit non-conforme**
- **Utilisation de pièces non représentatives** ou modification volontaire des conditions normales, pour favoriser l'acceptation, le résultat de tests ou essais

Des exemples de fraude



Vannes légitime (à gauche) et contrefaite (à droite).

Le logo «L» sur la valve contrefaite semble avoir été ajouté par soudage (au lieu d'être coulé dans le corps de valve) et «nettoyé» avec meulage.

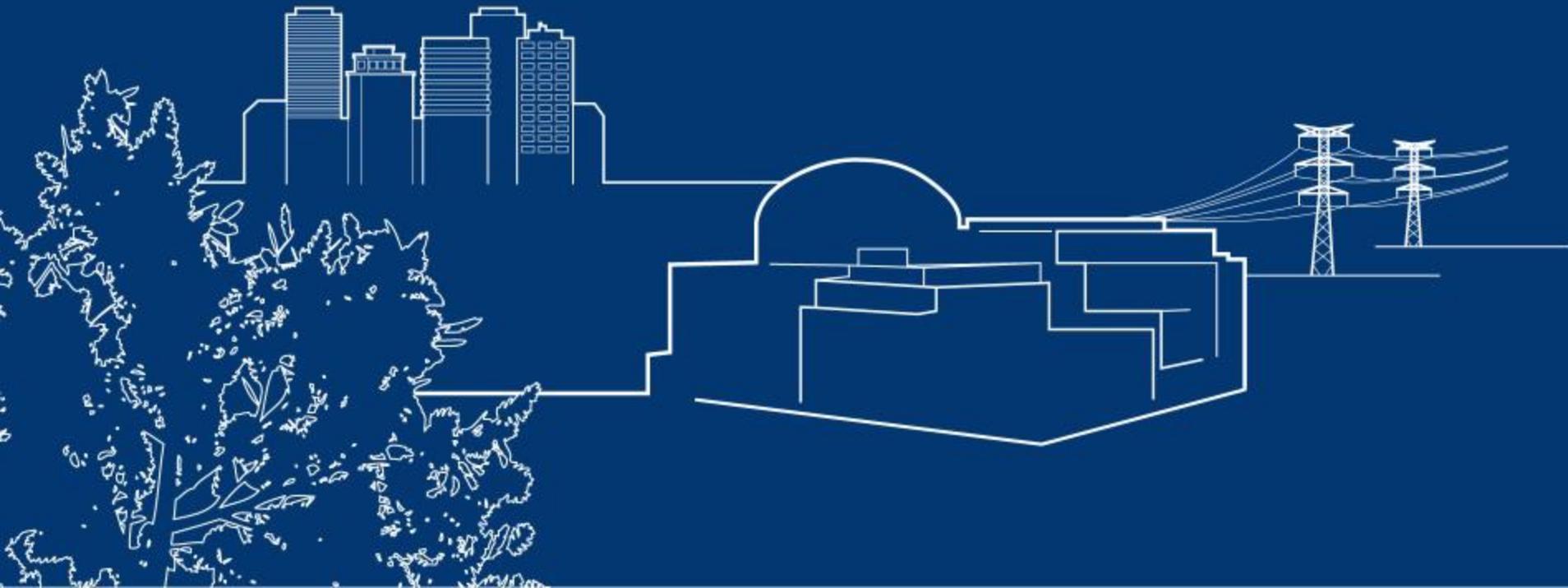
- Utilisation d'un produit à la place d'un autre sans déclaration, par exemple un lot matière
- Entreprise qui a fabriqué un produit en surnuméraire et qui cherche à écouler les excédents dans des filières non autorisées



Valve contrefaite à gauche avec le volant rouge. Valve légitime à droite avec le volant gris.
Les différences sont évidentes pour un œil averti, mais peuvent échapper à un inspecteur sans méfiance.

framatome

Merci



Toute reproduction, modification, transmission à tout tiers ou publication totale ou partielle du document et/ou de son contenu est interdite sans l'accord préalable et écrit de Framatome.

Ce document et toute information qu'il contient ne doivent en aucun cas être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été communiqués.

Tout acte de contrefaçon ou tout manquement aux obligations ci-dessus est passible de sanctions disciplinaires et de poursuites judiciaires.